selon le Règlement sur les produits dangereux



Coragen™ MaX Insecticide

Version 1.8 Date de révision: 07/09/2024

Numéro de la FDS: 50002517

Date de dernière parution: 06/16/2022 Date de la première parution: 10/29/2021

SECTION 1. IDENTIFICATION

Identificateur de produit

Nom du produit Coragen™ MaX Insecticide

Autres moyens d'identification

Code du produit 50002517

Numéro d'enregistrement

de produit

PCP #34385

Utilisation recommandée du produit chimique et restrictions d'utilisation

Utilisation recommandée

Peut être utilisé comme insecticide seulement.

Restrictions d'utilisation Utilisez comme recommandé par l'étiquette.

Détails concernant le fabricant ou le fournisseur

Fabricant FMC of Canada Ltd

6755 Mississauga Road, Suite 204

Mississauga, ON L5N 7Y2

Canada

Phone (AgHotline): 1-833-FMC-PPAC (1-833-362-7722),

Web: https://ag.fmc.com/ca/en

SDS-Info@fmc.com

Adresse du fournisseur FMC of Canada Limited

6755 Mississauga Road, Suite 204

Mississauga, ON L5N 7Y2

Canada

Numéro de téléphone en cas d'urgence

En cas d'urgence de fuite, d'incendie, de déversement ou

d'accident, appelez:

1 800 / 424-9300 (CHEMTREC - U.S.A.) 1 703 / 741-5970 (CHEMTREC - International) 1 703 / 527-3887 (CHEMTREC - Suppléant)

Urgence médicale:

U.S.A. & Canada: +1 800 / 331-3148

Tout autre pays: +1 651 / 632-6793 (Recueillir)

SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Classement SGH en conformité avec les règlements sur les produits dangereux

Pas une substance ni un mélange dangereux.

selon le Règlement sur les produits dangereux



Coragen™ MaX Insecticide

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 06/16/2022 1.8 07/09/2024 50002517 Date de la première parution: 10/29/2021

Éléments étiquette SGH

Pas de pictogramme de danger, pas de mot indicateur, pas de déclarations sur les risques, pas de déclarations sur la sécurité requis

Autres dangers

Très toxique pour les organismes aquatiques.

SECTION 3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Substance/mélange : Mélange

Composants

Nom Chimique	Nom com- mun/Synonyme	No. CAS	Concentration (% w/w)
Chlorantraniliprole	Chlorantranili- prole	500008-45-7	47.85
propane-1,2-diol	propane-1,2-diol	57-55-6	>= 1 - < 5
glycerol	glycerol	56-81-5	>= 1 - < 5
Residues (petroleum), catalytic reformer frac- tionator, sulfonated, polymers with formal- dehyde, sodium salts	Residues (petroleum), catalytic refor- mer fractionator, sulfonated, po- lymers with formaldehyde, sodium salts	68425-94-5	>= 1 - < 5

SECTION 4. PREMIERS SOINS

Conseils généraux : S'éloigner de la zone dangereuse.

Montrer cette fiche technique signalétique au médecin en

consultation.

Ne pas laisser la victime sans surveillance.

En cas d'inhalation : Amener la victime à l'air libre.

En cas d'inconscience, allonger en position latérale stable et

appeler un médecin.

Si les symptômes persistent, consulter un médecin. En cas d'inconfort, retirer immédiatement de l'exposition. Consulter immédiatement un médecin si des symptômes se

développent.

En cas de contact avec la

peau

: Enlever immédiatement tout vêtement souillé.

Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. Laver immédiatement et abondamment à l'eau pendant au

moins 15 minutes.

Faire appel à une assistance médicale si de l'irritation se dé-

veloppe et persiste.

En cas de contact avec les

yeux

: Rincer les yeux à l'eau par mesure de précaution.

Retirez les lentilles de contact.

Protéger l'oeil intact.

selon le Règlement sur les produits dangereux



Coragen™ MaX Insecticide

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 06/16/2022 1.8 07/09/2024 50002517 Date de la première parution: 10/29/2021

Maintenir l'oeil bien ouvert pendant le rinçage.

Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécia-

liste.

En cas d'ingestion : Ne pas faire vomir sans l'avis d'un médecin.

Maintenir les voies respiratoires dégagées.

Ne pas faire boire de lait ou de boissons alcoolisées. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Si les symptômes persistent, consulter un médecin.

Symptômes et effets les plus importants, aigus et différés

Inconnu.

Protection pour les secou-

ristes

Les secouristes doivent faire attention à se protéger et à utili-

ser les vêtements de protection recommandés

Éviter l'inhalation, l'ingestion et le contact avec la peau et les

veux.

Si une possibilité d'exposition existe, consulter la Section 8 pour l'équipement de protection individuelle particulier.

Avis aux médecins : Traiter de façon symptomatique.

SECTION 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyen d'extinction approprié : Poudre chimique, CO2, eau pulvérisée ou mousse ordinaire.

Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions

locales et à l'environnement immédiat.

Moyens d'extinction inadé-

quats

Jet d'eau à grand débit

Ne pas répandre le produit déversé avec des jets d'eau à

haute pression.

Dangers spécifiques pendant :

la lutte contre l'incendie

Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les

égouts ou les cours d'eau.

Produits de combustion dan- :

gereux

Un incendie peut produire des gaz irritants, corrosifs et/ou

toxiques.

Oxydes d'azote (NOx) Oxydes de carbone Composés de brome Composés chlorés Cyanure d'hydrogène Chlorure d'hydrogène oxydes de soufre

Méthodes spécifiques d'ex-

tinction

Déplacer les contenants non-endommagés de la zone de

l'incendie, s'il est possible de le faire sans danger.

Utiliser un vaporisateur d'eau pour refroidir les contenants

complètement fermés.

Autres informations : Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions

locales et à l'environnement immédiat.

Recueillir séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la

selon le Règlement sur les produits dangereux



Coragen™ MaX Insecticide

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 06/16/2022 1.8 07/09/2024 50002517 Date de la première parution: 10/29/2021

rejeter dans les canalisations.

Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en

vigueur.

Équipement de protection spécial pour les pompiers

Les pompiers doivent porter des vêtements de protection et

un appareil respiratoire autonome.

SECTION 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence Évacuer le personnel vers des endroits sûrs.
Utiliser un équipement de protection personnelle.
Si cela peut être fait en toute sécurité, arrêtez la fuite.
Ne touchez pas et ne marchez pas à travers le matériau dé-

versé.

Ne jamais réintroduire le produit déversé dans son récipient

d'origine en vue d'une réutilisation.

Identifier la zone contaminée avec des affiches et en interdire

l'accès au personnel non autorisé.

Seules les personnes qualifiées munies des équipements de

protection adéquats peuvent intervenir.

Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est

possible sans danger.

Éviter que le produit pénètre dans les égouts.

En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions

locales.

Méthodes et matières pour le : confinement et le nettoyage

Ne jamais réintroduire le produit déversé dans son récipient

d'origine en vue d'une réutilisation.

Collecter le maximum du déversement avec un produit absor-

bant approprié.

Ramasser et mettre dans des contenants proprement étique-

tés.

Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimi-

nation.

SECTION 7. MANIPULATION ET ENTREPOSAGE

Indications pour la protection : contre l'incendie et l'explosion

Mesures préventives habituelles pour la protection contre

l'incendie.

Conseils pour une manipula: :

tion sans danger

Ne pas inhaler les vapeurs/poussières.

Éviter le contact avec la peau et les yeux.

Équipement de protection individuelle, voir la section 8. Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone où se fait l'appli-

cation.

Éliminer l'eau de rinçage conformément aux réglementations

locales et nationales.

selon le Règlement sur les produits dangereux



Coragen™ MaX Insecticide

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 06/16/2022 07/09/2024 50002517 Date de la première parution: 10/29/2021 1.8

Conditions de stockage sures

Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré. Refermer soigneusement tout récipient entamé et l'entreposer verticalement afin d'éviter tout écoulement.

Les installations et le matériel électriques doivent être con-

formes aux normes techniques de sécurité.

Information supplémentaire sur les conditions d'entreposage

Le produit est stable dans des conditions normales de stockage en entrepôt.

Stocker dans des récipients fermés et étiquetés. Le local de stockage doit être construit en matériau incombustible, fermé, sec, ventilé et avec un sol imperméable, sans accès aux personnes non autorisées ou aux enfants. Le local ne doit être utilisé que pour le stockage des produits chimiques. La nourriture, les boissons, les aliments pour animaux et les semences ne doivent pas y être présents. Un poste de lavage des mains

doit être disponible.

D'autres informations sur la stabilité du stockage

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé

selon les indications.

SECTION 8. MESURES DE CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle

Composants	No. CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle / Concentration admissible	Base
propane-1,2-diol	57-55-6	LMPT (Va- peur et aéro- sol)	50 ppm 155 mg/m3	CA ON OEL
		LMPT (aéro- sol)	10 mg/m3	CA ON OEL
glycerol	56-81-5	TWA (Brouil- lard)	10 mg/m3	CA AB OEL
		TWA (Brouil- lard)	10 mg/m3	CA BC OEL
		TWA (Brume respirable)	3 mg/m3	CA BC OEL
		VEMP (Brouillard)	10 mg/m3	CA QC OEL

Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire En cas d'exposition aux brouillards, pulvérisations ou aux

aérosols, porter un appareil de protection respiratoire indivi-

duelle et des vêtements de protection appropriés.

Protection des mains Matériau

Portez des gants résistant aux produits chimiques, comme

un stratifié barrière, du caoutchouc butyle ou du caoutchouc

nitrile.

selon le Règlement sur les produits dangereux



Coragen™ MaX Insecticide

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 06/16/2022 1.8 07/09/2024 50002517 Date de la première parution: 10/29/2021

Remarques : L'aptitude des gants pour environnement/type de travail spé-

cifique devrait être examinée avec le fournisseur de gants de

protection.

Protection des yeux : Flacon pour le rinçage oculaire avec de l'eau pure

Lunettes de sécurité à protection intégrale

Protection de la peau et du

corps

Vêtements étanches

Choisir la protection individuelle selon la quantité et la concentration de la substance dangereuse sur le lieu de travail.

Mesures de protection : Établir un plan d'action de premier soins avant d'utiliser ce

produit.

Tenir prête et en permanence une trousse d'urgence avec

son mode d'emploi détaillé.

Porter un équipement de protection adéquat.

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utili-

sation.

Dans le cadre d'un usage professionnel phytosanitaire tel que préconisé, l'utilisateur final doit se référer aux indications

de l'étiquette et au mode d'emploi.

Mesures d'hygiène : Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Ne pas inhaler l'aérosol.

Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation.

Ne pas fumer pendant l'utilisation.

Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée.

SECTION 9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

État physique : liquide

Forme : suspension

Couleur : blanc cassé

Odeur : doux aromatique

Seuil de l'odeur : Donnée non disponible

pH : 5.6

Concentration: 100 % Méthode: CIPAC MT 75.3

5.2

Méthode: CIPAC MT 75.3

<** Phrase language not available: [3F] CUST -</p>

FMC09_000000019 **>

selon le Règlement sur les produits dangereux



Coragen™ MaX Insecticide

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 06/16/2022 1.8 07/09/2024 50002517 Date de la première parution: 10/29/2021

Point de fusion/congélation : Donnée non disponible

Point/intervalle d'ébullition : Donnée non disponible

Point d'éclair : Méthode: Coupe fermée Pensky-Martens - PMCC

Pas de flamme jaillissante jusqu'au point d'ébullition.

Taux d'évaporation : Donnée non disponible

Inflammabilité (liquides) : Ne devrait pas être inflammable

Auto-allumage : > 600 °C

Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité

supérieure

Donnée non disponible

Limite d'explosivité, inférieure / Limite d'inflammabilité infé-

rieure

Donnée non disponible

Pression de vapeur : Non disponible pour ce mélange.

Densité de vapeur relative : Donnée non disponible

Densité relative : env. 1.26 (20 °C)

Méthode: Règlement (EC) No. 440/2008, Annexe, A.3

Densité : env. 1.26 g/cm3 (20 °C)

Solubilité

Solubilité dans l'eau : dispersable

Coefficient de partage (n-

octanol/eau)

Sans objet

Température d'auto-

inflammation

Donnée non disponible

Température de décomposi-

tion

La décomposition par la chaleur peut provoquer le dégage-

ment de gaz et de vapeurs irritants.

Viscosité

Viscosité, dynamique : 458 - 724 mPa,s (20 °C)

Méthode: CIPAC MT 192

436 - 708 mPa,s (40 °C) Méthode: CIPAC MT 192

Viscosité, cinématique : Donnée non disponible

selon le Règlement sur les produits dangereux



Coragen™ MaX Insecticide

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 06/16/2022 1.8 07/09/2024 50002517 Date de la première parution: 10/29/2021

Propriétés explosives : Non explosif

Propriétés comburantes : Non-oxydant

Tension superficielle : 57.41 mN/m, 5 g/l, 20 °C

poids moléculaire : Sans objet

Vitesse de corrosion du métal : env. 0.04 mm/a

Taille des particules : Sans objet

SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé

selon les indications.

Stabilité chimique : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé

selon les indications.

Possibilité de réactions dan-

gereuses

: Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé

selon les indications.

Conditions à éviter : Éviter les températures extrêmes

Éviter la formation d'aérosols.

Produits incompatibles : Évitez les acides forts, les bases et les oxydants

Produits de décomposition

dangereux

Stable dans les conditions recommandées de stockage.

SECTION 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Informations sur les voies possibles d'exposition

Contact avec la peau

Toxicité aiguë

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas atteints.

Produit:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, femelle): > 5,000 mg/kg

Méthode: Directives du test 425 de l'OECD

BPL: oui

Évaluation: La substance ou le mélange ne présente aucune

toxicité aiguë par voie orale Remarques: pas de mortalité

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat, mâle et femelle): > 5.16 mg/l

Durée d'exposition: 4 h

selon le Règlement sur les produits dangereux



Coragen™ MaX Insecticide

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 06/16/2022 1.8 07/09/2024 50002517 Date de la première parution: 10/29/2021

> Atmosphère d'essai: poussières/brouillard Méthode: Directives du test 403 de l'OECD

BPL: oui

Évaluation: La substance ou le mélange ne présente aucune

toxicité aiguë par inhalation Remarques: pas de mortalité

Toxicité cutanée aiguë : DL50 (Rat, mâle et femelle): > 5,000 mg/kg

Méthode: Directives du test 402 de l'OECD

Symptômes: Irritation

Évaluation: La substance ou le mélange ne présente aucune

toxicité aiguë par voie cutanée Remarques: pas de mortalité

Composants:

Chlorantraniliprole:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 5,000 mg/kg

Méthode: Directives du test 425 de l'OECD

BPL: oui

Remarques: Source d'Information: Rapport d'une étude in-

terne.

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat, mâle et femelle): > 5.1 mg/l

Durée d'exposition: 4 h

Atmosphère d'essai: poussières/brouillard Méthode: Directives du test 403 de l'OECD

BPL: oui

Évaluation: La substance ou le mélange ne présente aucune

toxicité aiguë par inhalation

Remarques: Source d'Information: Rapport d'une étude in-

erne.

Toxicité cutanée aiguë : DL50 (Rat, mâle et femelle): > 5,000 mg/kg

Méthode: Directives du test 402 de l'OECD

BPL: oui

Remarques: Source d'Information: Rapport d'une étude in-

terne.

propane-1,2-diol:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, mâle et femelle): 22,000 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : CL0 (Lapin): 31.7 mg/l

Durée d'exposition: 2 h Atmosphère d'essai: vapeur Remarques: pas de mortalité

Toxicité cutanée aiguë : DL50 (Lapin): > 2,000 mg/kg

Évaluation: La substance ou le mélange ne présente aucune

toxicité aiguë par voie cutanée

glycerol:

selon le Règlement sur les produits dangereux



Coragen™ MaX Insecticide

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 06/16/2022 1.8 07/09/2024 50002517 Date de la première parution: 10/29/2021

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, femelle): 11,500 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : CL0 (Rat, mâle): 11 mg/l

Durée d'exposition: 1 h

Atmosphère d'essai: poussières/brouillard

Toxicité cutanée aiguë : DL50 (Cobaye, mâle et femelle): 56,750 mg/kg

Residues (petroleum), catalytic reformer fractionator, sulfonated, polymers with formal-dehyde, sodium salts:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 5,000 mg/kg

Corrosion et/ou irritation de la peau

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas atteints.

Produit:

Espèce : Lapin

Évaluation : N'est pas classé comme irritant

Méthode : Directives du test 404 de l'OECD

Résultat : irritation légère ou nulle de la peau.

BPL : oui

Composants:

Chlorantraniliprole:

Espèce : Lapin

Méthode : Directives du test 404 de l'OECD Résultat : Pas d'irritation de la peau

BPL : oui

Remarques : Source d'Information: Rapport d'une étude interne.

propane-1,2-diol:

Espèce : Lapin

Méthode : Directives du test 404 de l'OECD

Résultat : Pas d'irritation de la peau

glycerol:

Espèce : Lapin

Résultat : Pas d'irritation de la peau

Residues (petroleum), catalytic reformer fractionator, sulfonated, polymers with formaldehyde, sodium salts:

Remarques : Donnée non disponible

Lésion/irritation grave des yeux

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas atteints.

Produit:

Espèce : Lapin

selon le Règlement sur les produits dangereux



Coragen™ MaX Insecticide

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 06/16/2022 1.8 07/09/2024 50002517 Date de la première parution: 10/29/2021

Résultat: Légère ou aucune irritation des yeuxÉvaluation: N'est pas classé comme irritantMéthode: Directives du test 405 de l'OECD

BPL : oui

Composants:

Chlorantraniliprole:

Espèce : Lapin

Résultat : Pas d'irritation des yeux

Méthode : Directives du test 405 de l'OECD

BPL : oui

Remarques : Source d'Information: Rapport d'une étude interne.

propane-1,2-diol:

Espèce : Lapin

Résultat : Pas d'irritation des yeux

Méthode : Directives du test 405 de l'OECD

glycerol:

Espèce : Lapin

Résultat : Pas d'irritation des yeux

Residues (petroleum), catalytic reformer fractionator, sulfonated, polymers with formal-dehyde, sodium salts:

Résultat : Irritation des yeux

Sensibilisation cutanée ou respiratoire

Sensibilisation de la peau

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas atteints.

Sensibilisation des voies respiratoires

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas atteints.

Produit:

Type d'essai : Test du ganglion lymphatique local (TGLL)

Espèce : les souris

Evaluation : N'a pas d'effet sensibilisant sur les animaux de laboratoire.

Méthode : Directives du test 429 de l'OECD

BPL : oui

Composants:

Chlorantraniliprole:

Type d'essai : Essai de maximisation

Espèce : Cobaye

Méthode : Directives du test 406 de l'OECD

Résultat : Ne cause pas la sensibilisation de la peau.

BPL : oui

selon le Règlement sur les produits dangereux



Coragen™ MaX Insecticide

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 06/16/2022 1.8 07/09/2024 50002517 Date de la première parution: 10/29/2021

Remarques : Source d'Information: Rapport d'une étude interne.

Type d'essai : Test du ganglion lymphatique local (TGLL)

Espèce : les souris

Méthode : Directives du test 429 de l'OECD

Résultat : Ne cause pas la sensibilisation de la peau.

propane-1,2-diol:

Type d'essai : Essai de maximisation

Espèce : Cobaye Résultat : négatif

Mutagénécité de la cellule germinale

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas atteints.

Produit:

Génotoxicité in vitro : Type d'essai: test de nutation inverse

Activation métabolique: avec ou sans activation métabolique

Méthode: Directives du test 471 de l'OECD

Résultat: négatif

BPL: oui

Type d'essai: Test du micronoyau Système de test: Lymphocytes humains

Activation métabolique: avec ou sans activation métabolique

Méthode: Directives du test 487 de l'OECD

Résultat: négatif

BPL: oui

Composants:

Chlorantraniliprole:

Génotoxicité in vitro : Type d'essai: test de nutation inverse

Activation métabolique: avec ou sans activation métabolique

Résultat: négatif

Type d'essai: Test de mutation génique sur cellule de mammi-

fère, in vitro

Système de test: Cellules d'ovaires de hamster chinois

Méthode: Directives du test 476 de l'OECD

Résultat: négatif

Génotoxicité in vivo : Type d'essai: Test du micronoyau

Espèce: Souris

Méthode: Directives du test 474 de l'OECD

Résultat: négatif

Mutagénécité de la cellule

germinale - Évaluation

Les données ne soutiennent pas le classement comme un

mutagène des cellules germinales.

propane-1,2-diol:

selon le Règlement sur les produits dangereux



Coragen™ MaX Insecticide

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 06/16/2022 1.8 07/09/2024 50002517 Date de la première parution: 10/29/2021

Génotoxicité in vitro : Type d'essai: test de nutation inverse

Résultat: négatif

Génotoxicité in vivo : Type d'essai: Test in vivo du micronucleus

Espèce: Souris Résultat: négatif

glycerol:

Génotoxicité in vitro : Type d'essai: test de nutation inverse

Résultat: négatif

Cancérogénicité

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas atteints.

Composants:

Chlorantraniliprole:

Espèce : Rat, mâle et femelle

Voie d'application : Oral(e)
Durée d'exposition : 2 années

NOAEL : 805 - 1,076 mg/kg p.c./jour Méthode : Directives du test 453 de l'OECD

Résultat : négatif

Espèce : Souris, mâle et femelle

Voie d'application : Oral(e)
Durée d'exposition : 18 mois

NOAEL : 158 - 1,155 mg/kg p.c./jour Méthode : Directives du test 453 de l'OECD

Résultat : négatif

Cancérogénicité - Évaluation : Les tests sur les animaux n'ont montré aucun effet cancéri-

gène.

propane-1,2-diol:

Espèce : Rat
Voie d'application : Oral(e)
Durée d'exposition : 2 années
Résultat : négatif

glycerol:

Espèce : Rat Voie d'application : Oral(e)

Durée d'exposition : 2 years années

Résultat : négatif

Toxicité pour la reproduction

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas atteints.

selon le Règlement sur les produits dangereux



Coragen™ MaX Insecticide

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 06/16/2022 1.8 07/09/2024 50002517 Date de la première parution: 10/29/2021

Composants:

Chlorantraniliprole:

Effets sur la fertilité : Type d'essai: Étude sur deux générations

Espèce: Rat, mâle et femelle Voie d'application: Oral(e)

Toxicité générale chez les parents: NOAEL: 20,000 ppm Toxicité générale sur la génération F1: NOAEL: 20,000 ppm

Méthode: Directives du test 416 de l'OECD

Résultat: négatif

Incidences sur le dévelop-

pement fœtal

Type d'essai: Pré-natal

Espèce: Rat

Voie d'application: Oral(e)

Durée d'un traitement unique: 6 - 20 Days

Toxicité maternelle générale: NOEL: 1,000 mg/kg p.c./jour Toxicité pour le développement: NOEL: 1,000 mg/kg p.c./jour

Méthode: Directives du test 414 de l'OECD

Résultat: négatif

Toxicité pour la reproduction

Évaluation

Le poids des données ne supporte pas la classification

comme toxique pour la reproduction

propane-1,2-diol:

Effets sur la fertilité : Type d'essai: étude sur la toxicité du système reproducteur et

du développement Espèce: Souris

Voie d'application: Oral(e)

Résultat: négatif

Incidences sur le dévelop-

pement fœtal

Type d'essai: Développement embryofœtal

Espèce: Souris

Voie d'application: Oral(e)

Méthode: Directives du test 414 de l'OECD

Résultat: L'expérimentation sur des animaux n'a démontré

aucun effet sur la fertilité.

Remarques: Selon les données provenant de matières simi-

laires

glycerol:

Effets sur la fertilité : Type d'essai: Étude sur deux générations

Espèce: Rat

Voie d'application: Oral(e)

Résultat: négatif

Incidences sur le dévelop-

pement fœtal

Type d'essai: Étude sur deux générations

Espèce: Rat

Voie d'application: Oral(e)

Résultat: négatif

STOT - exposition unique

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas atteints.

selon le Règlement sur les produits dangereux



Coragen™ MaX Insecticide

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 06/16/2022 1.8 07/09/2024 50002517 Date de la première parution: 10/29/2021

Composants:

Chlorantraniliprole:

Évaluation : La substance ou le mélange n'est pas classé(e) comme agent

toxique pour un organe spécifique, exposition unique.

STOT - exposition répétée

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas atteints.

Composants:

Chlorantraniliprole:

Évaluation : La substance ou le mélange n'est pas classé(e) comme agent

toxique pour un organe spécifique, expositions répétées.

Toxicité à dose répétée

Composants:

Chlorantraniliprole:

Espèce : Rat, mâle et femelle NOEL : 1188 - 1526 mg/kg

Voie d'application : Oral(e) Durée d'exposition : 90 Days

Méthode : Directives du test 408 de l'OECD

propane-1,2-diol:

Espèce : Rat, mâle et femelle

NOAEL : 1,700 mg/kg Voie d'application : Oral(e) Durée d'exposition : 2 Years

Espèce : Rat, mâle et femelle

NOAEL : 1,000 mg/kg LOAEL : 160 mg/kg Voie d'application : Inhalation Durée d'exposition : 90 Days

glycerol:

Espèce : Rat
LOAEL : 1 mg/kg
Voie d'application : Inhalation
Durée d'exposition : 14 d

Dose : 0, 1, 1.93, 3.91 mg/L

Symptômes : irritation des voies respiratoires, Décès

Espèce : Rat

NOAEL : 0.165 mg/l

LOAEL : 0.662 mg/l

Voie d'application : Inhalation

Durée d'exposition : 13 w

Dose : 0, 0.033, 0.165, 0.662 mg/L

selon le Règlement sur les produits dangereux



Coragen™ MaX Insecticide

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 06/16/2022 1.8 07/09/2024 50002517 Date de la première parution: 10/29/2021

Symptômes : irritation des voies respiratoires

Toxicité par aspiration

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas atteints.

Produit:

Le mélange n'a pas de propriétés associées avec le risque d'aspiration.

Composants:

Chlorantraniliprole:

La substance n'a pas des propriétés associées à un danger possible par aspiration.

Autres informations

Produit:

Remarques : Donnée non disponible

SECTION 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Écotoxicité

Produit:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Lepomis macrochirus (Crapet arlequin)): > 21 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Méthode: Directives du test 203 de l'OECD

BPL: oui

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aqua-

tiques

CE50 (Daphnia magna (Puce d'eau)): 0.015 mg/l

Durée d'exposition: 48 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 202

BPL: oui

Toxicité pour les

algues/plantes aquatiques

ErC50 (Raphidocelis subcapitata (algue verte d'eau douce)): >

16 mg/l

Durée d'exposition: 72 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 201

NOEC (Raphidocelis subcapitata (algue verte d'eau douce)):

7.9 mg/l

Durée d'exposition: 72 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 201

LOEC (Raphidocelis subcapitata (algue verte d'eau douce)):

16 mg/l

Durée d'exposition: 72 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 201

Toxicité pour les organismes :

vivant dans le sol

CL50 (Eisenia fetida (vers de terre)): > 1,000 mg/kg

Durée d'exposition: 14 d

Méthode: Directives du test 207 de l'OECD

selon le Règlement sur les produits dangereux



Coragen™ MaX Insecticide

Version 1.8

Date de révision: 07/09/2024

Numéro de la FDS: 50002517

Date de dernière parution: 06/16/2022 Date de la première parution: 10/29/2021

BPL: oui

Méthode: Directives du test 216 de l'OECD

Remarques: Aucun effet négatif significatif sur la minéralisa-

tion de l'azote.

Méthode: Directives du test 217 de l'OECD

Remarques: Aucun effet négatif significatif sur la minéralisa-

tion du carbone.

Toxicité pour les organismes

terrestres

DL50 (Apis mellifera (abeilles)): > 334 µg/abeille

Durée d'exposition: 48 h

Point final: Toxicité aiguë par voie orale Méthode: Directives du test 213 de l'OECD

BPL: oui

DL50 (Apis mellifera (abeilles)): > 313 µg/abeille

Durée d'exposition: 48 h

Point final: Toxicité aiguë par contact Méthode: Directives du test 214 de l'OECD

BPL: oui

DL50 (Colinus virginianus (Colin de Virginie)): > 4,179 mg/kg

Point final: Toxicité aiguë par voie orale Méthode: Directives du test 223 de l'OECD

BPL: oui

Évaluation écotoxicologique

Toxicité aiguë en milieu

aquatique

Très toxique pour les organismes aquatiques.

Toxicité chronique pour le

milieu aquatique

Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des

effets néfastes à long terme.

Composants:

Chlorantraniliprole:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 13.8 mg/l

Durée d'exposition: 96 h Type d'essai: Essai en statique

Méthode: Directives du test 203 de l'OECD

Remarques: Source d'Information: Rapport d'une étude in-

terne

CL50 (Lepomis macrochirus (Crapet arlequin)): > 15.1 mg/l

Durée d'exposition: 96 h Type d'essai: Essai en statique

Méthode: Directives du test 203 de l'OECD

BPL: oui

Remarques: Source d'Information: Rapport d'une étude in-

terne.

CL50 (Cyprinodon sp. (Vairon)): > 12 mg/l

selon le Règlement sur les produits dangereux



Coragen™ MaX Insecticide

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 06/16/2022 1.8 07/09/2024 50002517 Date de la première parution: 10/29/2021

Durée d'exposition: 96 h

Méthode: Directives du test 203 de l'OECD

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques

CL50 (Hyalella azteca (Amphipode)): 0.26 mg/l Durée d'exposition: 48 h

Type d'essai: Essai en statique Méthode: OCDE Ligne directrice 202

BPL: oui

CL50 (Ceriodaphnia dubia (puce d'eau)): 0.0067 - 0.011 mg/l

Durée d'exposition: 48 h

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques

ErC50 (Pseudokirchneriella subcapitata (Algues vertes)): > 2

mg/l

Durée d'exposition: 120 h

NOEC (Lemna gibba (lentille d'eau)): 2 mg/l

Durée d'exposition: 14 d

ErC50 (Selenastrum capricornutum (algue verte)): > 2 mg/l

Durée d'exposition: 72 h

Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique)

NOEC (Cyprinodon variegatus (vairon à tête de mouton)):

1.28 mg/l

Durée d'exposition: 36 d

NOEC (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 0.110 mg/l

Durée d'exposition: 28 d

Méthode: OCDE Ligne directrice 210

BPL: oui

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique)

NOEC (Daphnia magna (Puce d'eau)): 0.00447 mg/l

Durée d'exposition: 21 d

Méthode: US EPA Ligne directrice OPPTS 850.1300

BPL: oui

Toxicité pour les organismes :

vivant dans le sol

CL50 (Eisenia fetida (vers de terre)): > 1,000 mg/kg

Durée d'exposition: 14 d

Méthode: Directives du test 207 de l'OECD

BPL: oui

Remarques: Aucun effet négatif significatif sur la minéralisa-

tion de l'azote.

Aucun effet négatif significatif sur la minéralisation du car-

bone.

Toxicité pour les organismes

terrestres

DL50 (Apis mellifera (abeilles)): > 4.0 µg/abeille

Durée d'exposition: 72 h

Point final: Toxicité aiguë par contact

Remarques: Substance active dissoute dans l'acétone

DL50 (Apis mellifera (abeilles)): > 0.005 µg/abeille

Durée d'exposition: 48 h

Point final: Toxicité aiguë par contact

selon le Règlement sur les produits dangereux



Coragen™ MaX Insecticide

Version 1.8

Date de révision: 07/09/2024

Numéro de la FDS: 50002517

Date de dernière parution: 06/16/2022 Date de la première parution: 10/29/2021

Remarques: Substance active dissoute dans l'eau

DL50 (Apis mellifera (abeilles)): > 104.1 µg/abeille

Durée d'exposition: 48 h

Point final: Toxicité aiguë par voie orale

Remarques: Substance active dissoute dans l'acétone

DL50 (Apis mellifera (abeilles)): > 0.0274 µg/abeille

Durée d'exposition: 48 h

Point final: Toxicité aiguë par voie orale

Remarques: Substance active dissoute dans l'eau

DL50 (Poephila guttata (diamant mandarin)): > 2,250 mg/kg

propane-1,2-diol:

Toxicité pour les poissons

CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 40,613 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aqua-

tiques

(Mysidopsis bahia (Mysis)): 18,800 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour les

algues/plantes aquatiques

CE50 (Pseudokirchneriella subcapitata (Algues vertes)):

34,100 mg/l

Durée d'exposition: 48 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 201

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) NOEC: 13,020 mg/l Durée d'exposition: 7 d

Toxicité pour les microorga-

nismes

CE50 (Pseudomonas putida): > 20,000 mg/l

Durée d'exposition: 18 h

glycerol:

Toxicité pour les poissons

CL50 (Poissons): 885 mg/l Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aqua-

tiques

CE50 (Daphnia magna (Puce d'eau)): 1,955 mg/l

Durée d'exposition: 48 h

Toxicité pour les

algues/plantes aquatiques

CE50 (Scenedesmus capricornutum (algue d'eau douce)):

2,900 mg/l

Durée d'exposition: 192 h

Toxicité pour les microorga-

nismes

EC10 (Pseudomonas putida): 10,000 mg/l

Durée d'exposition: 16 h

Residues (petroleum), catalytic reformer fractionator, sulfonated, polymers with formal-dehyde, sodium salts:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Poisson zèbre): > 10 - 100 mg/l

selon le Règlement sur les produits dangereux



Coragen™ MaX Insecticide

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 06/16/2022 07/09/2024 50002517 Date de la première parution: 10/29/2021 1.8

Durée d'exposition: 96 h

Méthode: Directives du test 203 de l'OECD

Remarques: Selon les données provenant de matières simi-

Toxicité pour la daphnie et

les autres invertébrés aqua-

tiques

CE50 (Daphnia magna (Puce d'eau)): > 100 mg/l

Durée d'exposition: 48 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 202

Remarques: Selon les données provenant de matières simi-

laires

Toxicité pour les

algues/plantes aquatiques

CE50 (Pseudokirchneriella subcapitata (Algues vertes)): >

100 mg/l

Durée d'exposition: 72 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 201

Remarques: Selon les données provenant de matières simi-

EC10 (Pseudokirchneriella subcapitata (Algues vertes)): >

100 mg/l

Durée d'exposition: 72 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 201

Remarques: Selon les données provenant de matières simi-

laires

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique)

EC10 (Daphnia magna (Puce d'eau)): > 10 - 100 mg/l

Durée d'exposition: 21 d

Méthode: OCDE Ligne directrice 211

Remarques: Selon les données provenant de matières simi-

laires

Persistance et dégradabilité

Produit:

Biodégradabilité Remarques: Le produit contient de petites quantités de com-

posants non facilement biodégradables, qui peuvent ne pas être dégradés dans les stations d'épuration des eaux usées.

Composants:

Chlorantraniliprole:

Biodégradabilité Résultat: Difficilement biodégradable.

Stabilité dans l'eau Demi-vie de dégradation (DT50): 10 d (25 °C) pH: 9

Demi-vie de dégradation (DT50): 0.3 d (50 °C) pH: 9

Demi-vie de dégradation (DT50): > 31 d pH: 5

propane-1,2-diol:

Biodégradabilité Résultat: Facilement biodégradable.

selon le Règlement sur les produits dangereux



Coragen™ MaX Insecticide

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 06/16/2022 1.8 07/09/2024 50002517 Date de la première parution: 10/29/2021

> Biodégradation: 23.6 % Durée d'exposition: 64 d

Méthode: Directives du test 306 de l'OECD

glycerol:

Biodégradabilité : Résultat: Facilement biodégradable.

Biodégradation: 94 % Durée d'exposition: 24 h

Residues (petroleum), catalytic reformer fractionator, sulfonated, polymers with formal-dehyde, sodium salts:

Biodégradabilité : Résultat: Difficilement biodégradable.

Remarques: Selon les données provenant de matières simi-

laires

Potentiel bioaccumulatif

Produit:

Bioaccumulation : Remarques: Aucune information sur le produit lui-même n'est

disponible.

Remarques: Donnée non disponible

Composants:

Chlorantraniliprole:

Bioaccumulation : Espèce: Lepomis macrochirus (Crapet arlequin)

Coefficient de bioconcentration (BCF): 14 Méthode: Directives du test 305 de l'OECD

BPL: oui

Remarques: Une bioaccumulation est peu probable.

Coefficient de partage (n-

octanol/eau)

log Pow: 2.77 (20 °C)

pH: 4

log Pow: 2.86 (20 °C)

pH: 7

log Pow: 2.80 (20 °C)

pH: 9

propane-1,2-diol:

Coefficient de partage (n-

octanol/eau)

log Pow: -1.07

glycerol:

Coefficient de partage (n-

octanol/eau)

log Pow: -1.75 (25 °C)

pH: 7.4

selon le Règlement sur les produits dangereux



Coragen™ MaX Insecticide

Version 1.8

Date de révision: 07/09/2024

Numéro de la FDS: 50002517

Date de dernière parution: 06/16/2022 Date de la première parution: 10/29/2021

Mobilité dans le sol

Produit:

Répartition entre les compartiments environnementaux

Remarques: Aucune information sur le produit lui-même n'est

disponible.

Composants:

Chlorantraniliprole:

Répartition entre les compartiments environnementaux

Koc: 362 ml/g, log Koc: 2.55 Remarques: Mobile dans les sols

Stabilité dans le sol : Remarques: Très persistant dans le sol.

Autres effets néfastes

Produit:

Information écologique sup-

plémentaire

Un risque environnemental ne peut pas être exclu en cas de

manipulation ou d'élimination peu professionnelle.

Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des

effets néfastes à long terme.

Composants:

Chlorantraniliprole:

Information écologique sup-

plémentaire

Un risque environnemental ne peut pas être exclu en cas de

manipulation ou d'élimination peu professionnelle.

Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des

effets néfastes à long terme.

SECTION 13. CONSIDERATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Méthodes d'élimination

Déchets de résidus : Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours

d'eau ou le sol.

Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les

fossés avec le produit ou le récipient utilisés.

Envoyer à une entreprise autorisée de gestion des déchets.

Emballages contaminés : Vider les restes du contenu.

Ne pas réutiliser des récipients vides.

Un emballage qui n'est pas correctement vidé doit être jeté

comme un produit non-utilisé.

Les contenants vides doivent être acheminés vers une installation certifiée de traitement des déchets en vue de leur élimi-

nation ou recyclage.

selon le Règlement sur les produits dangereux



Coragen™ MaX Insecticide

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 06/16/2022 07/09/2024 50002517 Date de la première parution: 10/29/2021 1.8

SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Réglementations internationales

UNRTDG

No. UN UN 3082

ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, Nom d'expédition

N.O.S.

() Classe 9 Ш Groupe d'emballage Étiquettes 9 oui

Dangereux pour l'environne-

ment

IATA-DGR

UN 3082 UN/ID No.

Nom d'expédition Environmentally hazardous substance, liquid, n.o.s.

()

9 Classe Groupe d'emballage Ш

Étiquettes Miscellaneous

Instructions de conditionne-964

ment (avion cargo)

Instructions de conditionne-

964

ment (avion de ligne)

Dangereux pour l'environne-

oui

ment

Code IMDG

No. UN UN 3082

Nom d'expédition ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID,

N.O.S.

() Classe 9 Ш Groupe d'emballage Étiquettes 9 EmS Code F-A. S-F

Polluant marin oui

Transport en vrac en vertu de l'Annexe II des règles MARPOL 73/78 et du code IBC

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

Réglementation nationale

TDG

No. UN UN 3082

MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE Nom d'expédition

L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.

()

Classe 9 Ш Groupe d'emballage Étiquettes 9 Code ERG 171 Polluant marin oui

selon le Règlement sur les produits dangereux



Coragen™ MaX Insecticide

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 06/16/2022 1.8 07/09/2024 50002517 Date de la première parution: 10/29/2021

Précautions spéciales pour les utilisateurs

La ou les classes de transport décrites ici sont de nature informationnelles seulement, et basées seulement sur les propriétés du produit non-emballé comme il est décrit dans la FTSS. Les classes de transport peuvent varier selon le mode de transport, les tailles de l'emballage et des variations dans les règlements régionaux ou étatiques.

SECTION 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

NPRI Composants : Distillates (petroleum), hydrotreated light

ethylbenzene

Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:

TCSI : En conformité avec les inventaires

TSCA : Le produit contient une(des) substance(s) non répertoriées

sur l'inventaire TSCA.

AIIC : Non en conformité avec les inventaires

DSL : Ce produit contient des substances chimiques exemptées des

exigences de l'inventaire DSL de la LCPE. Il est réglementé comme pesticide assujetti aux exigences de la Loi sur les produits antiparasitaires (LPA). Lisez l'étiquette de la LPA, autorisée en vertu de la Loi sur les produits antiparasitaires, avant d'utiliser ou de manipuler ce produit antiparasitaire.

ENCS : Non en conformité avec les inventaires

ISHL : Non en conformité avec les inventaires

KECI : Non en conformité avec les inventaires

PICCS : Non en conformité avec les inventaires

IECSC : Non en conformité avec les inventaires

NZIoC : Non en conformité avec les inventaires

TECI : Non en conformité avec les inventaires

Liste canadiennes

Aucune substance n'est assujettie à une déclaration de nouvelle activité importante.

SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS

Texte complet d'autres abréviations

CA AB OEL : Canada. Alberta, Code de santé et de sécurité au travail (ta-

bleau 2: VLE)

CA BC OEL : Canada. LEP Colombie Britannique

CA ON OEL : Tableau de l'Ontario: Limites d'exposition professionnelle pris

selon le Règlement sur les produits dangereux



Coragen™ MaX Insecticide

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 06/16/2022 1.8 07/09/2024 50002517 Date de la première parution: 10/29/2021

en vertu de la loi sur la santé et la sécurité au travail.

CA QC OEL : Québec. Règlement sur la santé et la sécurité du travail, An-

nexe 1 Partie 1: Valeurs d'exposition admissibles des conta-

minants de l'air

CA AB OEL / TWA : Limite d'exposition professionnelle de 8 heures CA BC OEL / TWA : Moyenne pondérée dans le temps de 8 h

CA ON OEL / LMPT : Limite moyenne pondéréé dans le temps (LMPT)

CA QC OEL / VEMP : Valeur d'exposition moyenne pondérée

AIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ANTT - Agence nationale du transport routier du Brésil; ASTM - Société américaine pour l'analyse des matériaux; bw - Poids corporel; CMR - Carcinogène, mutagène ou agent toxique pour le système reproductif; DIN -Norme de l'institut allemande de normalisation: DSL - Liste intérieure des substances (Canada); ECx - Concentration associée avec une réponse de x %; ELx - Taux de chargement associé avec une réponse de x %; EmS - Plan d'urgence; ENCS - Liste des substances chimiques existantes et nouvelles (Japon): ErCx - Concentration associée avec une réponse de taux de croissance de x %; ERG - Guide du plan d'urgence; GHS - Système à harmonisation globale; GLP - Bonne pratique de laboratoire; IARC - Agence internationale de recherche sur le cancer; IATA - Association internationale du transport aérien; IBC - Code international de la construction et des équipements pour les bateaux transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice de 50 %; ICAO - Organisation internationale de l'aviation civile; IECSC - Inventaire des produits chimiques existants de la Chine; IMDG - Code maritime international des marchandises dangereuses; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Loi sur la santé et la sécurité industrielle (Japon); ISO - Organisation internationale pour la normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques existants de la Corée; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale médiane); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution provenant des bateaux; n.o.s. - Sans autres précisions; Nch - Norme chilienne; NO(A)EC - Aucun effet de la concentration (indésirable) observé; NO(A)EL - Aucun effet du niveau (indésirable) observé; NOELR - Aucun effet observable du taux de chargement; NOM - Norme mexicaine officielle; NTP - Programme toxicoloaique nationale; NZIoC - Inventaire des produits chimiques de la Nouvelle Zélande; OECD - Organisation pour la coopération et le développement économique; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et de la prévention de la pollution; PBT - Substance persistante, bioaccumulative et toxique: PICCS - Inventaire des produits chimiques et des substances chimiques des Philippines; (Q)SAR - (Quantitative) Relation structure/activité; REACH - Règlement (CE) no. 1907/2006 du parlement européen et du conseil relatif à l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; SADT - Température de décomposition auto-accélérante; SDS -Fiche technique de santé-sécurité; TCSI - Inventaire des produits chimiques de Taïwan; TDG -Transport de marchandises dangereuses; TECI - Inventaire des produits chimiques existants de la Thaïlande; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Nations unies; UNRTDG - Recommandations des Nations unies pour le transport de marchandises dangereuses; vPvB - Très persistant et très bioaccumulatif; WHMIS - Système d'information sur les matières dangereuse utilisées au travail

Clause de non-responsabilité

FMC Corporation estime que les informations et recommandations contenues dans le document présent (y compris les données et les déclarations) sont exactes à cette date. Vous pouvez contacter FMC Corporation pour vous assurer que ce document est le plus récent disponible de FMC Corporation. Aucune garantie d'adéquation à un usage particulier, garantie de qualité marchande ou toute autre garantie, expresse ou implicite, n'est faite concernant les informations fournies dans le document présent. Les informations fournies ici se rapportent uniquement au produit

selon le Règlement sur les produits dangereux



Coragen™ MaX Insecticide

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 06/16/2022 1.8 07/09/2024 50002517 Date de la première parution: 10/29/2021

spécifié et peuvent ne pas être applicables lorsque ce produit est utilisé en combinaison avec d'autres matériaux ou dans tout processus. L'utilisateur est responsable de déterminer si le produit est adapté à un usage particulier et adapté aux conditions et aux méthodes d'utilisation de l'utilisateur. Étant donné que les conditions et les méthodes d'utilisation échappent au contrôle de FMC Corporation, FMC Corporation décline expressément toute responsabilité quant aux résultats obtenus ou découlant de toute utilisation des produits ou de la confiance accordée à ces informations.

CA / 3F

Préparé par:

FMC Corporation

FMC et le logo FMC sont des marques de commerce de FMC Corporation et/ou d'une société affiliée.

© 2021-2024 FMC Corporation. Tous les droits sont réservés.

Fin de la fiche technique signalétique